



La consommation de tabac en Europe

Rubrique : ditos - Date : mardi 1er juin 2010

Dernière étude d'une série visant à mesurer le comportement des européens à l'égard du tabac, [l'Eurobaromètre 2010](#) de la Commission européenne vient de paraître, riche d'enseignements. Le tabac tue chaque année 650 000 européens ; la moitié d'entre eux est âgée de 35 à 69 ans. Un âge bien en dessous de l'espérance de vie en Europe.

Si 29 % des européens fument, la prévalence française est nettement au dessus de la moyenne européenne avec 33 % de fumeurs dans la population de plus de 15 ans. Malgré les mesures, les campagnes de prévention et la mise en place de l'interdiction de fumer, la prévalence reste stable depuis 2006.

37 % des hommes se déclarent fumeurs contre 28 % des femmes. L'interdiction de fumer n'avait pas pour but de faire baisser le nombre de fumeurs en France, il n'y a donc pas de surprise. Cependant, cette mesure associée aux autres a permis de faire reculer le nombre de cigarettes fumées quotidiennement de 13,6 en 2005 à 12,20 en 2009. Le nombre de fumeurs n'a donc pas diminué, mais la consommation de chacun a régressé de 10%.

Globalement, on fume plus dans l'Europe du Sud, la Grèce détenant le triste record de prévalence avec 40 % de fumeurs dans le pays. Les pays du Nord connaissent un faible pourcentage de fumeurs dans leur population, résultat d'une approche d'éducation à la santé différente.

L'exposition à la fumée de tabac varie en fonction de la prévalence tabagique. Si 95 % des foyers sont non fumeurs dans l'extrême nord de l'Europe, seules 61 maisons sur 100 sont exemptes de tabac en France (en dessous de la moyenne européenne 68 %). Même constat pour la consommation de tabac en voiture qui diffère en fonction du comportement tabagique du conducteur, de la présence ou non d'enfant et du pays. En moyenne, on ne fume pas dans 70% des voitures européennes avec des disparités importantes (près de 90% au Nord et moins de 60 % au Sud). Les chiffres de l'Eurobaromètre sont aussi un excellent moyen pour vérifier l'application de la législation en France. Ainsi, on peut voir que 21% des salariés déclarent subir le tabagisme sur le lieu de travail tout comme le soulignait [l'étude DNF TNS direct d'octobre 2009](#) (21% des salariés exposés). Les lieux de convivialité ne sont pas en reste. 21 % des Français interrogés ont déclaré avoir vu quelqu'un fumer dans un bar dans les 6 derniers mois. 11 % font le même constat dans un restaurant. Enfin 29 % affirment avoir vu de la publicité pour le tabac récemment. [http://dnf.asso.fr/IMG/jpg/illst_edito.jpg] Un constat peu glorieux pour un pays qui a interdit dès 1976 la publicité pour le tabac. En décembre 2009, DNF a dénoncé le retour de la promotion du tabac dans la société et le recul de l'application du décret d'interdiction de fumer. L'augmentation des plaintes pour exposition au tabagisme passif dans les entreprises est donc confirmée dans deux études totalement indépendantes. Alors qu'en février 2008, ils n'étaient que 9 % à se plaindre du tabac sur leur lieu de travail, les Français sont désormais 21 % à subir la fumée de tabac en travaillant. Cette explosion des plaintes est sans nul doute causée par le manque de contrôle dans l'entreprise (et dans les lieux publics en général). DNF vient d'écrire une lettre à l'ensemble des procureurs généraux qui sont amenés à défendre les victimes du tabagisme passif. DNF a jugé utile de rappeler l'existence [d'une circulaire](#) émanant du garde des Sceaux, adressée aux procureurs généraux et aux procureurs de la République (pour attribution) ainsi qu'aux premiers présidents des cours d'appel et aux présidents de TGI (pour information). Souhaitons que les procureurs de la République se montrent aussi déterminés que le garde des Sceaux lorsqu'ils requièrent dans les procès que DNF intente ou lorsque, dans le cadre de leurs attributions, ils dirigent la police judiciaire. Bonne lecture